

15

Education et science

1557-1600

Institutions de formation

Edition 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2016

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	schulstat@ bfs.admin.ch
Rédaction:	Sylvie Oeuvray, OFS
Contenu:	Sylvie Oeuvray, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Education et science
Langue du texte original:	Français
Mise en page:	Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	Section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienné; Foto: © gradt – Fotolia.com
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@ bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1557-1600



Table des matières

Introduction	4
Vue d'ensemble	5
Institutions de formation selon le degré de formation	6
Cas particulier: les écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire	7
Institutions de formation selon l'autorité responsable	8
Institutions de formation selon la taille	12
Répartition territoriale des institutions de formation	13
Sources	16
Définitions	17
Renseignements	17

Introduction

Cette brochure présente les institutions de formation en Suisse et donne une vue d'ensemble de leur organisation par degré de formation, par autorité responsable (secteur public ou privé, subventionné ou non), par taille et par répartition territoriale.

Les données proviennent de la statistique des institutions de formation (SBI), de la statistique des élèves et des étudiants (SDL, SIUS) et de la statistique du personnel des écoles et des hautes écoles (SPE, SIUS). Elles se réfèrent à l'année scolaire 2014/15¹.

Les institutions de formation sont décrites selon leur degré de formation, du degré primaire² au degré tertiaire. Les institutions de formation du degré tertiaire n'étant pas définies de façon homogène au niveau suisse³, elles ne sont traitées dans cette brochure que dans la vue d'ensemble ci-après.

Institution de formation

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction) ainsi que par le ou les sites de formation (bâtiments) qui lui sont subordonnés. Les chiffres présentés dans cette publication correspondent aux sites de formation, sauf pour les hautes écoles. Comme quelques hautes écoles se situent dans différents cantons et/ou communes, elles ne peuvent par conséquent pas être présentées à ce niveau de détail.

Les notions d'école ou d'établissement utilisées dans cette publication correspondent aux sites de formation.

¹ Sans deux écoles privées non subventionnées du canton de Vaud qui n'ont pas fourni de données.

² Dans la Statistique suisse de l'éducation, on parle désormais de degré primaire I (école enfantine, cycle élémentaire années 1–2) et de degré primaire II (années 3–8). Les termes «préscolarité/cycle élémentaire» et «degré primaire» ont été modifiés suite à la mise en place, dans la majeure partie des cantons, du concordat HarmoS (Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire). Selon HarmoS, le degré primaire I fait partie de la scolarité obligatoire.

³ Les hautes écoles ne sont définies qu'au niveau administratif. Voir également encadré ci-dessus.

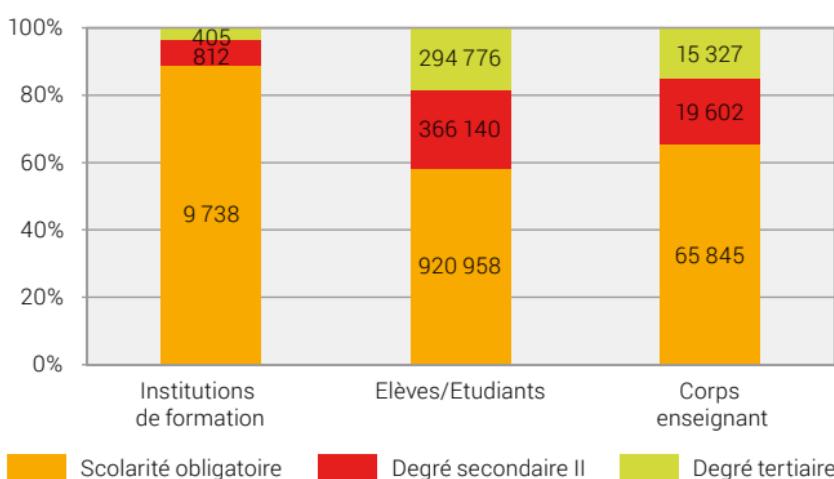
Vue d'ensemble

A la rentrée scolaire 2014, on compte en Suisse 10'566 institutions de formation, tous degrés confondus⁴.

La majorité des institutions de formation se trouvent dans la scolarité obligatoire (89%). Elles hébergent 58% de toutes les personnes en formation et 65% des enseignants^{5,6}. Seuls 7% des écoles sont au degré secondaire II. Elles contiennent 23% des personnes en formation et 19% des enseignants. Au degré tertiaire, la part des institutions de formation est de 4%. Elles comprennent 19% des personnes en formation pour 15% des enseignants.

Répartition des institutions de formation, des élèves/étudiants et des enseignants selon le degré de formation, 2014/15

G 1



Sources: OFS – SBI, SDL, SPE, SIUS

© OFS 2016

⁴ Sans double-comptage; voir explications au chapitre suivant.

⁵ Le corps enseignant comprend le personnel chargé de l'enseignement direct dans les écoles (sans le personnel de la pédagogie spécialisée) et les professeurs et autres enseignants dans les hautes écoles. Afin de permettre la comparaison avec les élèves/étudiants, les chiffres relatifs aux enseignants correspondent à des équivalents plein-temps (EPT) et non à des personnes.

⁶ Sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger (2955 EPT). Sont concernés la scolarité obligatoire et le degré secondaire II.

Institutions de formation selon le degré de formation

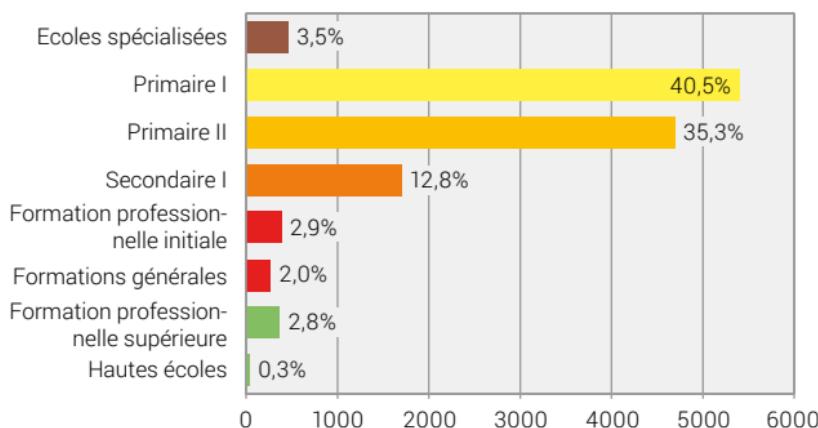
Le degré de formation d'une école est défini par la population d'élèves qu'elle accueille et par les programmes de formation dans lesquels ils sont inscrits. Une même école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut par conséquent être comptée plusieurs fois, selon le niveau de détail voulu par l'analyse (principe du double-comptage).

En 2014/15, la plus grande part d'écoles au sein de la scolarité obligatoire est celle du degré primaire I⁷, avec plus de 40%. Elle est suivie par le degré primaire II⁸ (35%). La part des écoles au degré secondaire I s'élève à 13% et celle des écoles spécialisées à 4% environ.

Les 8% restants comprennent les écoles de la scolarité post-obligatoire (formation professionnelle initiale, formations générales, formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

Nombre d'écoles selon le degré de formation, 2014/15

G 2



Source: OFS – SBI

© OFS 2016

⁷ Degré primaire I: école enfantine, cycle élémentaire années 1–2

⁸ Degré primaire II: années 3–8

Cas particulier: les écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire

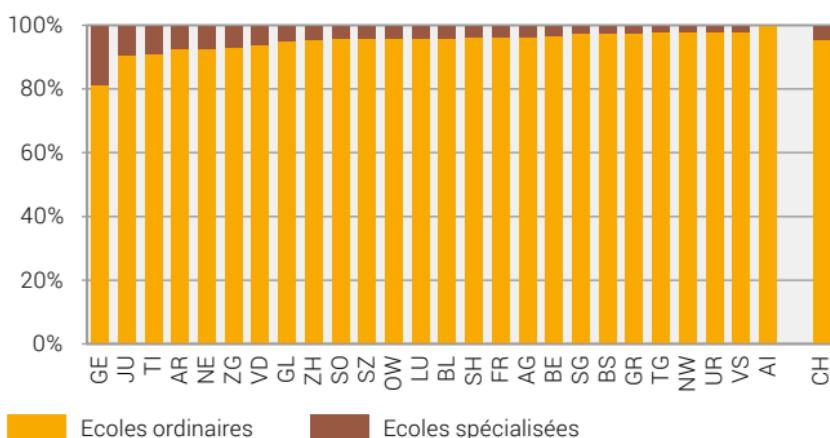
Les écoles spécialisées représentent une minorité dans le système scolaire suisse (3,5% du total des institutions de formation). Elles relèvent à la fois des degrés primaires I, II et secondaire I. Elles constituent un cas particulier tant du point de vue de l'autorité qui en est responsable que de leur répartition ou de leur organisation dans les cantons. C'est pourquoi elles sont traitées ici de manière séparée.

Par distinction avec une école ordinaire, une école spécialisée est une institution de formation de la scolarité obligatoire qui dispense un enseignement adapté à différentes formes de handicap ou à des élèves connaissant de grandes difficultés d'apprentissage ou de graves troubles du comportement.

En 2014/15, on dénombre 459 écoles spécialisées en Suisse. Le canton de Genève relève la plus grande proportion d'écoles spécialisées (19%). Dans les trois cantons qui en comptent le plus (GE, JU, TI), celles-ci sont en moyenne plus petites que dans les autres cantons (moins de 20 élèves par école). Dans huit cantons, la part d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire s'élève à moins de 3%. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'en compte pas. La répartition des élèves dans les écoles spécialisées est partiellement intercantionale. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, les élèves fréquentent principalement des écoles spécialisées en Appenzell Rhodes-Extérieures, à St-Gall et en Thurgovie. Au niveau suisse, la part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est de 5%.

Part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire selon le canton, 2014/15

G 3



Institutions de formation selon l'autorité responsable

Tous degrés confondus, 88% des écoles en Suisse sont publiques, 4% sont privées subventionnées et 8% sont privées non subventionnées.

Autorité responsable de l'école (statut)

Les institutions de formation sont soit publiques soit privées. Les institutions privées se subdivisent en outre entre les établissements privés subventionnés par l'Etat (50% et plus de financement public) et les établissements privés non subventionnés par l'Etat (moins de 50% de financement public).

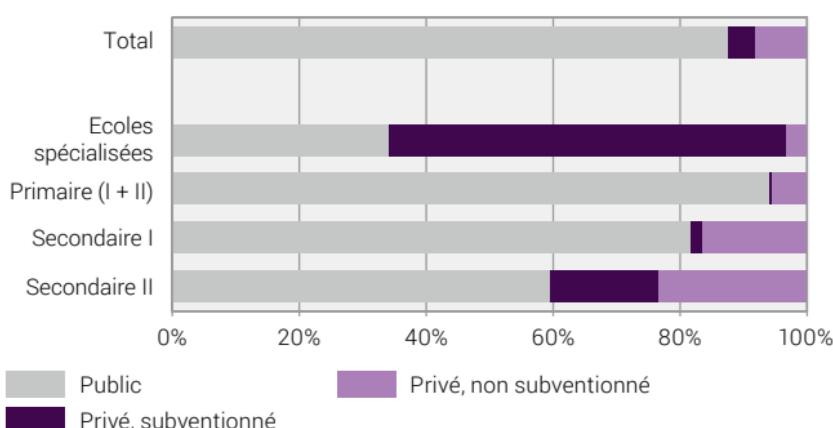
Les écoles de la scolarité obligatoire sont principalement publiques (degré primaire (I + II): 94%; degré secondaire I: 82%). La part du secteur privé non subventionné s'élève à 6% pour le primaire (I et II confondus) et à 17% pour le secondaire I. Celle du privé subventionné est quasiment nulle (0,3% resp. 2%). Quant aux écoles spécialisées, elles se distinguent des autres degrés avec une majorité d'écoles privées subventionnées (63%).

Au degré secondaire II, la part du secteur public s'élève à 60%, celle du privé subventionné à 17%. Le quart restant correspond aux écoles privées non subventionnées. La répartition selon leur statut des écoles professionnelles et des écoles offrant une formation générale est différente: 71% des écoles professionnelles resp. 54% des écoles de formations générales sont publiques, 18% resp. 9% sont privées subventionnées, 12% resp. 37% sont privées non subventionnées.

La part du secteur privé, subventionné ou non, augmente avec les degrés de formation, exception faite des écoles spécialisées.

Ecoles selon le degré de formation et l'autorité responsable, 2014/15

G 4



Source: OFS – SBI

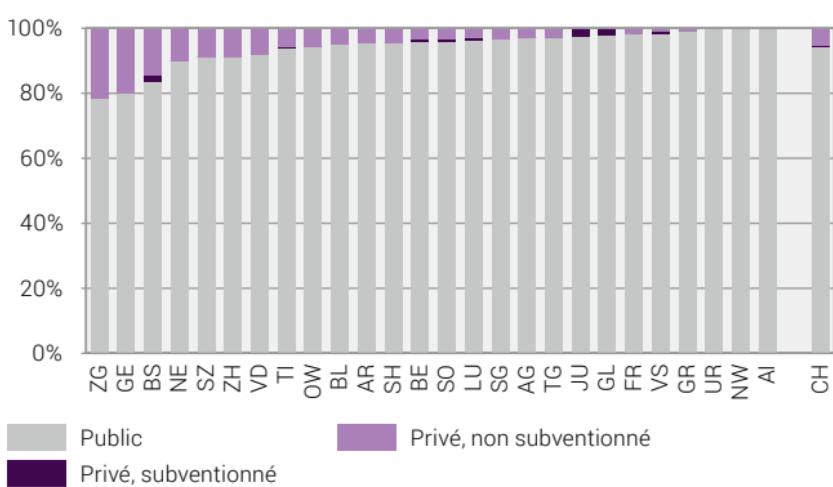
© OFS 2016

L'autorité responsable des institutions de formation varie non seulement avec les degrés de formation, mais aussi selon les cantons.

Au degré primaire (I et II confondus), la part des écoles privées subventionnées est très faible (moins de 3%) ou nulle dans tous les cantons. Celle des écoles privées non subventionnées varie de 1% aux Grisons à 22% dans le canton de Genève. Cinq cantons n'en ont pas sur leur territoire (JU, GL, UR, NW, AI).

Degré primaire (I + II): écoles selon le canton et l'autorité responsable, 2014/15

G 5



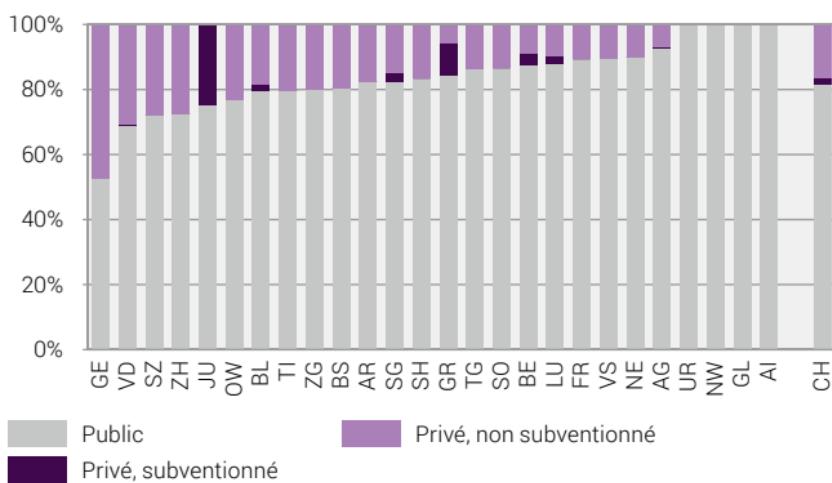
Source: OFS – SBI

© OFS 2016

Au degré secondaire I, la proportion d'écoles privées subventionnées atteint ou dépasse 10% dans deux cantons sur les huit qui en relèvent: Grisons (10%) et Jura (25%). Les cantons de Genève (47%) et Vaud (31%) ont la part d'écoles privées non subventionnées la plus élevée.

Degré secondaire I: écoles selon le canton et l'autorité responsable, 2014/15

G 6



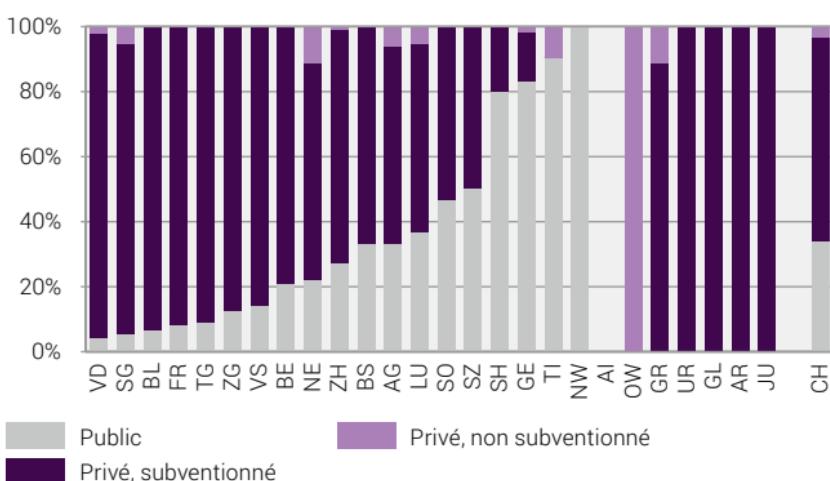
Source: OFS – SBI

© OFS 2016

Les écoles spécialisées occupent une place particulière dans le système scolaire suisse également du point de vue de l'autorité responsable. Dans la plupart des cantons, la majeure partie de ces écoles sont privées subventionnées. Dans quatre cantons, elles ont d'ailleurs uniquement ce statut. Seuls trois cantons (TI, NW et OW) ne comptent pas d'écoles spécialisées privées subventionnées. Dans six cantons, il n'y a pas d'école spécialisée publique.

Ecoles spécialisées: écoles selon le canton et l'autorité responsable, 2014/15

G 7



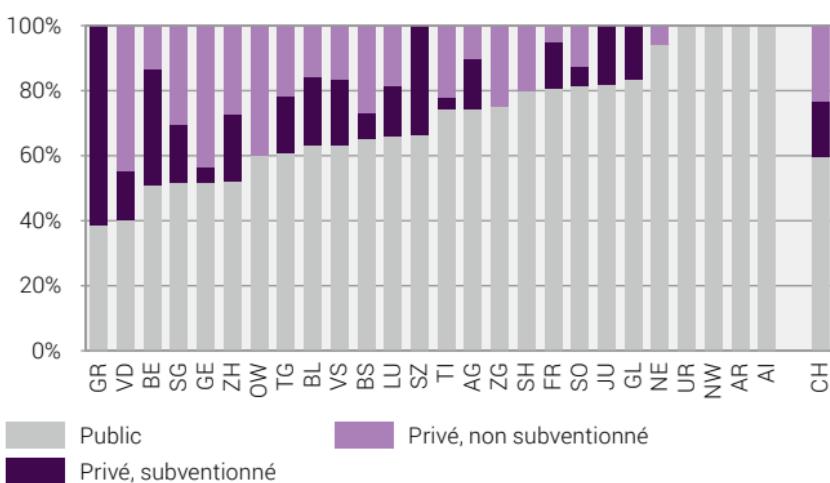
Source: OFS – SBI

© OFS 2016

La plus grande partie des écoles du degré secondaire II sont publiques dans tous les cantons, à l'exception des Grisons. La part des écoles privées non subventionnées varie entre 45% dans le canton de Vaud et 5% à Fribourg. Sept cantons ne relèvent aucune école privée non subventionnée dans ce degré.

Degré secondaire II: écoles selon le canton et l'autorité responsable, 2014/15

G 8



Source: OFS – SBI

© OFS 2016

Institutions de formation selon la taille

La taille moyenne d'une école du degré primaire I est de 30 élèves, celle d'une école du degré primaire II de 100 élèves et celle d'une école du degré secondaire I de 155 élèves. Les écoles spécialisées accueillent en moyenne 40 élèves. Au degré secondaire II, il y a environ 615 élèves par école professionnelle et 360 élèves par école offrant une formation générale. Les écoles spécialisées mises à part, la taille des écoles augmente avec le degré de formation.

Taille des institutions de formation

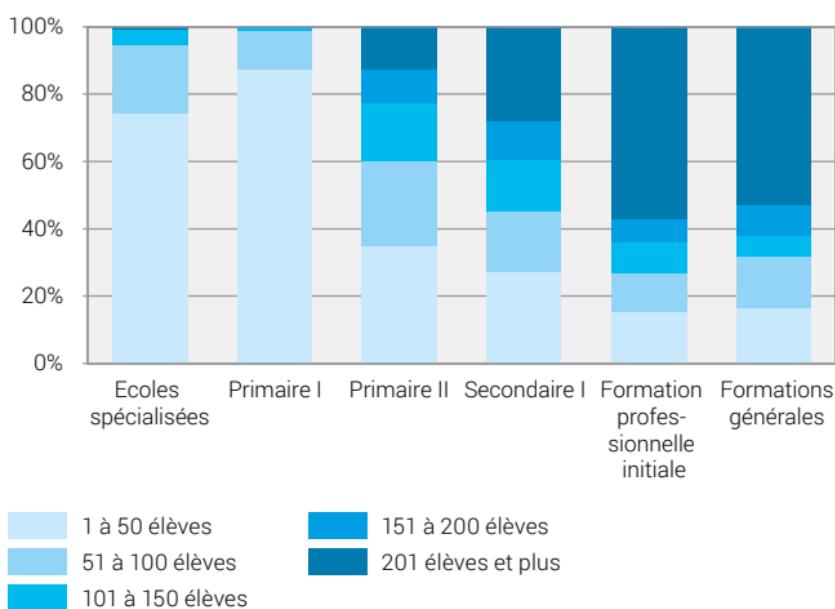
La taille d'une institution de formation est calculée selon le nombre d'élèves instruits dans l'institution de formation.

Dans la scolarité obligatoire, plus de 70% des écoles spécialisées, 87% des écoles du degré primaire I et 35% des écoles du degré primaire II ont une taille de 50 élèves ou moins. Les écoles du degré secondaire I se répartissent de façon assez similaire entre les différentes échelles de taille.

Au degré secondaire II, environ la moitié des écoles ont plus de 200 élèves (57% pour les écoles professionnelles et 53% pour les écoles offrant une formation générale). Pour les institutions de formation de taille inférieure, la répartition des écoles professionnelles suit les mêmes tendances que celle des écoles de formations générales.

Ecole selon la taille et le degré de formation, 2014/15

G 9



Répartition territoriale des institutions de formation

La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse est basée sur la définition des agglomérations et des autres catégories d'espace urbain⁹. Les principaux critères de répartition utilisés sont la densité de la population, le nombre de places de travail, le lien de continuité de la zone bâtie et des minimaux de nombre d'habitants et de flux de pendulaires.

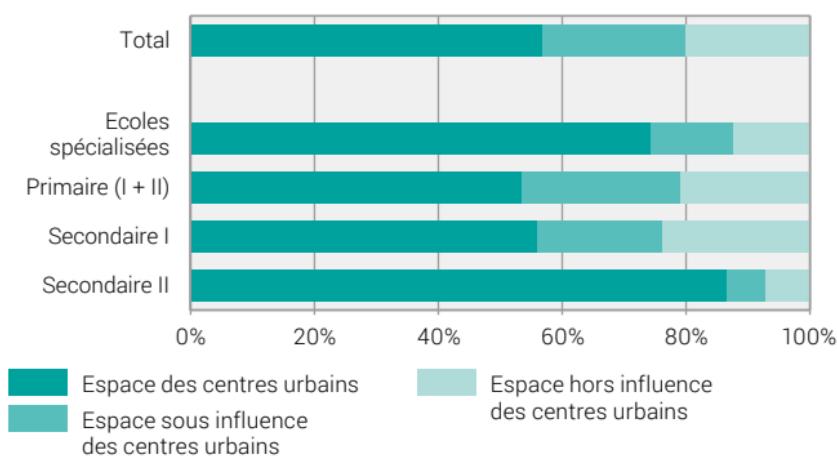
Pour l'analyse présentée dans cette brochure, trois catégories d'espace ont été formées:

- **l'espace des centres urbains:** communes ayant une forte densité de population et d'emploi;
- **l'espace sous influence des centres urbains:** communes ayant des flux élevés de pendulaires vers les centres urbains;
- **l'espace hors influence des centres urbains:** communes ayant peu de flux pendulaires vers les centres urbains.

En 2014/15, plus de la moitié des institutions de formation en Suisse se trouvent dans l'espace des centres urbains (57%), près d'un quart dans l'espace sous influence des centres urbains (23%) et le reste dans l'espace hors influence des centres urbains (20%).

Ecole selon le type d'espace et le degré de formation, 2014/15

G 10



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

© OFS 2016

⁹ L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012. OFS (2014)

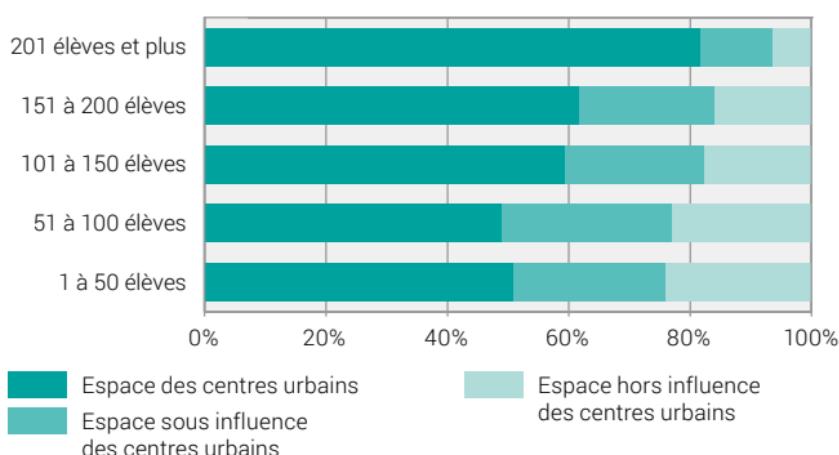
La répartition territoriale des écoles varie selon le degré de formation. Alors qu'environ la moitié des écoles des degrés primaire (I et II confondus) et secondaire I se situent dans l'espace des centres urbains (54% resp. 55%), la part des écoles spécialisées dans cet espace s'élève à 74% et celle des écoles du degré secondaire II à 87%.

Les écoles restantes sont distribuées de manière équivalente dans les espaces sous et hors influence des centres urbains (26% resp. 21% pour les écoles du degré primaire, 20% resp. 24% pour les écoles du degré secondaire I, 13% resp. 12% pour les écoles spécialisées et 6% resp. 7% pour les écoles du degré secondaire II).

Tous degrés confondus, la moitié des écoles de 100 élèves ou moins et environ les deux tiers des écoles de 101 à 200 élèves se trouvent dans l'espace des centres urbains (60% pour les écoles de 101 à 150 élèves, 62% pour les écoles de 151 à 200 élèves). Le 82% des écoles de plus de 200 élèves se trouve dans cet espace.

Dans l'espace sous influence des centres urbains, chaque catégorie de taille représente environ un quart des écoles, hormis pour les écoles dont la taille est supérieure à 200 élèves (12%). Dans l'espace hors influence des centres urbains, la part la plus forte est celle des écoles ayant 50 élèves ou moins (24%) et la plus faible est celle des écoles de plus de 200 élèves (6%).

Ecole selon le type d'espace et la taille, 2014/15 G 11



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

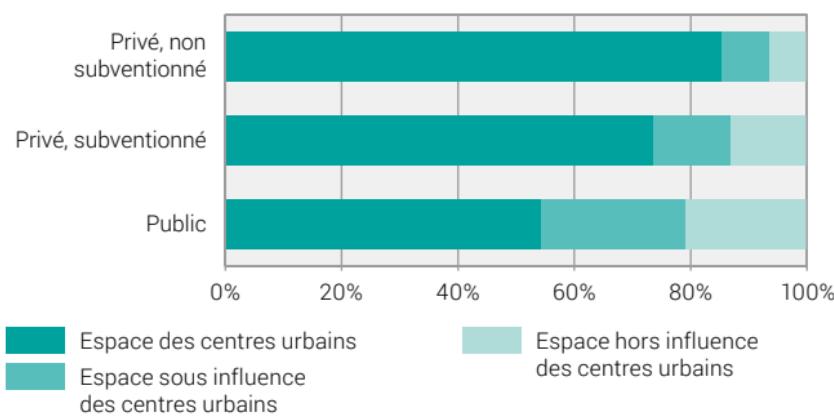
© OFS 2016

Réparties selon l'autorité responsable, plus de la moitié des écoles publiques (54%), près des trois quart des écoles privées subventionnées (74%) et la grande majorité des écoles privées non subventionnées (85%) se trouvent dans l'espace des centres urbains.

Le reste des écoles se partage de façon quasi égale entre les espaces sous et hors influence des centres urbains (25% resp. 21% pour les écoles publiques, 13% pour les écoles privées subventionnées et 8% resp. 7% pour les écoles privées non subventionnées).

Ecole selon le type d'espace et l'autorité responsable, 2014/15

G 12



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

© OFS 2016

Sources

Statistique des institutions de formation (SBI)

La statistique des institutions de formation décrit l'offre en infrastructures scolaires par canton, du degré primaire I au degré tertiaire. Toutes les institutions de formation ordinaires et spécialisées, publiques et privées, qui hébergent au moins un élève, font partie de cette statistique. Les données sont relevées par le biais de la statistique des élèves et des étudiants (SDL, SIUS) et sont complétées par des informations provenant du Registre des entreprises et des établissements (REE).

Statistique des élèves et des étudiants (SDL)

La statistique des élèves et des étudiants (SDL) regroupe les élèves et les étudiants du degré primaire I au degré tertiaire (hautes écoles non comprises). Sont recensées toutes les personnes qui suivent pendant une demi-année au moins un programme de formation à plein temps ou à temps partiel. Les institutions de formation publiques et privées sont incluses dans ce recensement.

Statistique du personnel des écoles (SPE)

La statistique du personnel des écoles (SPE) recueille des informations sur les personnes en exercice dans toutes les écoles publiques ou privées situées sur le territoire suisse, du degré primaire I au degré tertiaire (hautes écoles non comprises).

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Les banques de données du système d'information universitaire suisse (SIUS) contiennent les données relatives aux étudiants et au personnel des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques). Elles renseignent sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci ainsi que sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et du personnel.

Définitions

Les définitions présentées dans cette publication sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique:
www.statistique.admin.ch

Renseignements

Statistique des institutions de formation:
schulstat@ bfs.admin.ch

Autres informations concernant les domaines de la formation:
www.education-stat.admin.ch

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@ bfs.admin.ch

Prix

gratuit

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1557-1600

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch